



Mon mari fait viré tous l'argent sur son compte personnel.

Par **ckswm**, le **29/10/2015** à **11:20**

[fluo]Bonjour,[/fluo]*rn(indispensable sur le 1er message)*
J'envisage de divorcer de mon époux. A ce jour nous avons des comptes séparés. Nous louons des appartement mon mari fait viré l'argent des locations sur son compte personnel et refuse de faire un compte commun et de partager moitié moitié (nous sommes mariés sous le régime de communauté) il a ouvert une assurance vie à son nom ainsi qu'un PEL qu'il abonde avec son compte personnel. En cas de séparation, puis je bénéficier de la moitié ? Actuellement je travail et je paie la nourriture, les vêtement, le téléphone, les assurance pour les locations, les etude des enfants... lui rembourse les crédits et les impôts mais il gagne 2 fois plus que moi. Il peut donc mettre de l'argent de côté. Il me dit que c'est son argent et qu'il peut faire ce qu'il veut avec sans me rendre compte des achats qu'il fait. Est-ce vrai et que puis je faire ?
[fluo]Merci.[/fluo]*rn(tout aussi indispensable en fin de message)*

Par **amajuris**, le **29/10/2015** à **16:54**

bonjour,rnsous le régime légal de la communauté, les gains et salaires sont des biens communs.rnmême placées sur un compte au nom d'un seul époux, ces sommes appartiennent à la communauté et devront être partagés au divorce.rnvous verrez ce problème avec votre avocat.rnapparemment votre mari ne sait ce qu'est le régime matrimonial légal de la communauté réduite aux acquêts.rnsalutations